



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 3 octobre 2018 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 26 septembre 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Patrick Tanguy, Marie-Madeleine Bergot, Pascale Douineau, Eric Alagon, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Manuel Pottier, Hervé Noël, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Christophe Couic, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Patrick Vaineau (jusqu'à 20h40), Cindy Le Hen, Bernard Nedellec, Brigitte Conan, Martine Brézac, Alain Kerhervé, Soizig Cordroc'h, Serge Nilly, Yvette Bouguen, Marc Duhamel.

Pouvoirs :

Danièle Kha a donné pouvoir à Michaël Quernez
David Le Doussal a donné pouvoir à Gérard Jambou
Cécile Peltier a donné pouvoir à Pascale Douineau
Pierrick Le Guirrinec a donné pouvoir à Eric Alagon
Nadine Constantino a donné pouvoir à Marie-Madeleine Bergot
Michel Forget a donné pouvoir à Daniel Le Bras
Yvette Metzger a donné pouvoir à Patrick Tanguy
Patrick Vaineau a donné pouvoir à Christophe Couic (à partir de 20h40)
Erwan Balanant a donné pouvoir à Martine Brézac

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Gérard Jambou

9. RETROCESSION DE LA PARCELLE CADASTREE ZH N°134, SITUÉE RUE DE KERSEDRENN, POUR UNE INTEGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC

Exposé :

M. et Mme JOLIFF ainsi que Mme ESCALLE demeurant respectivement au 16 et 14 rue de Kersedrenn à Quimperlé, proposent de rétrocéder à la Ville la parcelle cadastrée section ZH n°134 pour une future intégration dans le domaine public.

Cette cession se fera à titre gratuit. Les frais d'acte seront à la charge de la Ville.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- de donner son accord sur l'acquisition de cette parcelle de 281 m² à titre gratuit, la Ville prenant en charge les frais d'acte,
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer l'acte qui sera établi par l'étude des notaires de Quimperlé

Avis favorable de la commission « politique de la ville et environnement » du 19 septembre 2018.

Avis favorable de la Commission « finances, évaluation des politiques publiques et administration générale du 26 septembre 2018

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.



**Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ.**